



dois je payer ma franchise?

Par **marlou3003**, le **08/01/2010** à **13:42**

j'ai retrouve ma voiture qui etait stationnee sur le parking en face de chez moi, enfoncee par un lampadaire qui etait tombe dessus

la personne qui avait percute le lampadaire a pris la fuite.

au commissariat on m'a dit que c'etait a la mairie de porter plainte et que moi je devais simplement faire un constat avec celle ci.

j'ai donc ramene a mon assurance le constat signe de la mairie, j'ai precise qu'elle avait porte plainte contre x.

maintenant mon assurance me dit qu'il faut que je paie ma franchise de 276 euros car on ne connait pas la personne qui a percute le lampadaire, mais moi je n'ai rien a voir avec cette personne, les degats sur mon vehicule c'est a cause du lampadaire qui appartient a la mairie. apres la personne qui a endommagé le lampadaire c'est avec la mairie et non moi.

que je dois faire, est ce normal que je paie ma franchise?